

République Française
COMMUNE DE HARSKIRCHEN
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
du Conseil Municipal
SEANCE DU 14 octobre 2022

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 14

Convocation : 10/10/2022

Affichage des points à l'ordre du jour : 10/10/2022

Sous la présidence de M. BOYON Benoît, Maire

Etaient présents : Jean-Paul KIRCHER 1^{er} adjoint, Bertrand NEHLIG 3^{ème} adjoint, Nathalie WALTER, Benoît LIEB, Mireille FRANTZ, Lionel SEENE, , Michel WEIDMANN, Anthony LANG, Svenja BENDER, Florence PETIT, Nadia DUDT, Guillaume BACHER, MULLER Betty

Absent excusé : M. Jean-Louis SCHWENDIMANN

Le secrétaire de séance est Guillaume BACHER

58-2022/5-5.1 Fixation des indemnités de fonction des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints à chacun des trois adjoints au Maire (commune de 500 à 999 habitants) au taux de 10,7 % de l'indice brut terminal à effet du 15 octobre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Harskirchen, le 17/10/2022

Le Maire,

B. Boyon

Le secrétaire de séance

Guillaume BACHER

